



## ARRÊTÉ N°163/2023

**Circulation interdite  
Rue du Pont des Brets  
Vendredi 20 Octobre 2023  
De 17h30 à 21h30**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### ARRÊTE

ARTICLE 1: La circulation sera interdite rue du Pont des Brets, au droit de la zone marché, vendredi 20 octobre de 17h30 à 21h30.

ARTICLE 2: Une déviation sera mise en place par la rue du Val.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 19/10/2023

**Le Maire,**

**Philippe LANDURÉ**

